

CONCOURS DE NOUVELLES

REGLEMENT



Article 1 : La ville de CHINON, la communauté de communes CHINON, VIENNE ET LOIRE, en partenariat avec l'association « Le Temps de Lire » organisent un concours de nouvelles sur le thème intitulé :

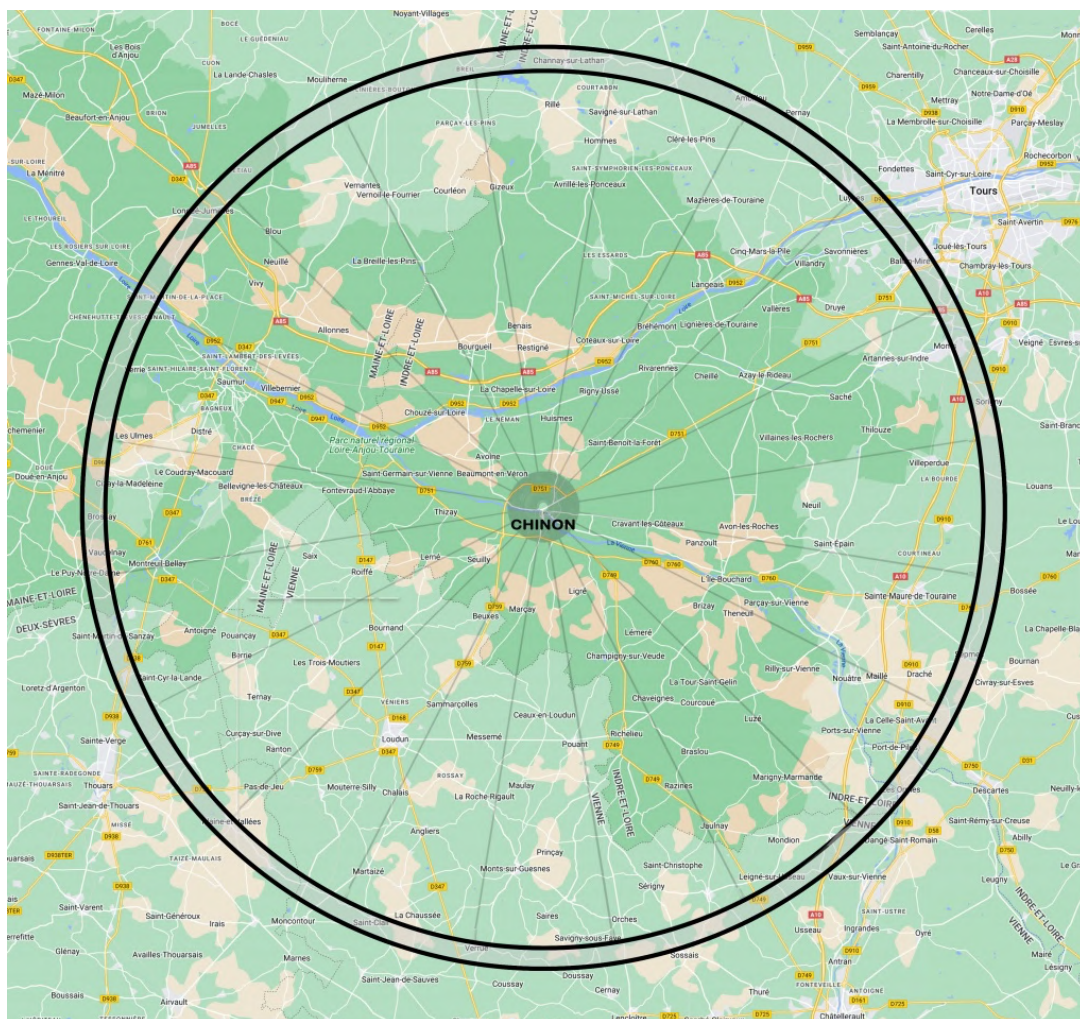
« LE TOUR DE FRANCE »

Article 2 : Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des trois catégories suivantes :

CATEGORIE 1 : tous les **collégiens** scolarisés dans les collèges publics ou privés de CHINON, AZAY LE RIDEAU, RICHELIEU, BOURGUEIL, NOUATRE, SAINTE MAURE DE TOURAINE, LANGEAIS et L'ILE BOUCHARD.

CATEGORIE 2 : tous les **lycéens** scolarisés dans les lycées François Rabelais et Cugnot de CHINON.

CATEGORIE 3 : toutes les **personnes, âgées d'au moins 18 ans**, résidant dans un rayon de 35 km autour de CHINON ou dans l'agglomération tourangelles.



Article 3 : Chaque participant doit écrire une nouvelle, comportant **un maximum** de 1500 mots. Les participants des catégories 1 et 2 peuvent proposer un texte écrit à "quatre mains" (2 auteurs).

Article 4 : Chaque participant inscrit au titre de la catégorie 3 doit écrire une nouvelle sur le thème « MON TOUR DE FRANCE ».

Chaque participant au titre des catégories 1 et 2 doit écrire une nouvelle sur le thème en s'inspirant du visuel suivant :



Article 5 : Pour mémoire, une nouvelle est un récit court, présentant une intrigue simple, où interviennent peu de personnages, et dont la fin est rapide et surprenante.

Article 6 : Le jury, composé de personnes en lien avec les organisateurs, appréciera, en particulier, le respect du thème, l'originalité du texte, les qualités narratives et littéraires.

Article 7 : Les candidats devront envoyer, avant le **4 mai 2025**, délai de rigueur, par voie électronique:

- Le texte de la nouvelle, ne comportant aucun signe distinctif afin de garantir l'anonymat
- Une fiche de participation comportant le nom, le prénom, l'adresse et la catégorie

à l'adresse suivante : concoursnouvelleschinon.fr

Ils seront conviés le 4 mai 2025, à 16h, pour participer à une photo de groupe, à l'occasion du Salon du Livre.

Article 8 : Les participants donnent leur accord pour la publication de leur nouvelle, sans indemnisation. La mention du nom de l'auteur et la référence à ce concours figureront sur toute publication ou utilisation publique des nouvelles.

Article 9 : Le concours est doté de prix attribués en fonction du classement des lauréats. Tout participant recevra un exemplaire du recueil des nouvelles primées.

Article 10 : Le texte de la nouvelle ne devra comporter aucune incitation à la violence et à toute forme de discrimination ou d'intolérance

Article 11 : Le jury est souverain. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.